

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 26-CC/2017/CCDS

PASSATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ACQUISITION DE CONTENEURS A ORDURES MENAGERES ET DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE-LOT N° 1

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE

Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE

Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

Absent excusé

François RINGUET

Absents non excusés :

Christian PITTA, Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO



A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par délibération n°59-CC/2014/CCDS en date du 16 juillet 2014, le conseil communautaire a approuvé l'attribution du marché d'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance - Lot n° 1, au groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 614 950,48 €.

Depuis le début d'exécution du marché, la CCDS a doté 1 522 foyers, soit environ 23% des 6 540 foyers du territoire des Savanes identifiés par l'enquête de conteneurisation, réalisée dans le cadre de ce marché.

Dès lors, le besoin de poursuivre la dotation en conteneurs de collecte demeure justifié, afin de poursuivre les efforts engagés quant à l'amélioration de la qualité du service de gestion des déchets rendu aux usagers.

Par conséquent, il vous est proposé d'approuver la passation du présent avenant n° 1 portant sur le point suivant :

Prolongation de la durée d'exécution du marché

Compte tenu des besoins constants formulés par les usagers du territoire de la CCDS en matière de dotation de conteneurs à ordures ménagères, il convient de prolonger la durée du présent marché d'un (1) an supplémentaire. Ce délai correspond à la durée jugée suffisante pour finaliser les dotations en cours d'une part et d'autre part pour parvenir à renouveler le parc de conteneurs sur la CCDS.

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- **APPROUVER** la passation de l'avenant technique n°1 au marché d'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance signé avec le groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT.

La durée initiale du marché passé pour une période de trente six (36) mois est prorogée d'un (1) an.

- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** l'avenant n° 1 et toutes les pièces relatives à cette affaire.»

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°59 BIS-CC/2014/CCDS en date du 16 juillet 2014, portant attribution d'un marché pour l'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 04 juillet 2017 ;

Entendu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la passation de l'avenant technique n°1 au marché d'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance signé avec le groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT.

La durée initiale du marché passé pour une période de trente six (36) mois est prorogée d'un (1) an.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant n° 1 et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 06
-Nombre de procurations : 03
-Nombre de votants : 09
-Pour : 09 (dont 03 procurations)
-Contre : 00
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme



Le Président,

Francois RINGUET





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°59-CC/2014/CCDS

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS A ORDURES MENAGERES ET DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 59-CC/2014/CCDS
TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE LE 18 JUILLET 2014**

Séance du 16 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Vanessa BOIS-BLANC, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Jacquy PIERRE-MARIE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Céline ZULEMARO, Isabelle NIVEAU, Françoise FREDOC, Sylvio BOCAGE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Didier BRIOLIN

Absents excusés:

Absents non excusés:

Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Justine SAIBOU, Line LETARD, Yamilé GUILLY, Eddy GABRIEL

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des Marchés Publics ;
VU les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'Offres du 03 juillet 2014.
VU l'avis favorable du Bureau le 03 juillet 2014,

Entendu le rapport de François RINGUET, Président,

Après avoir délibéré,

Article 1 : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

Article 2 : **APPROUVE** l'attribution du marché comme suit :

- **LOT 1 :** pour un montant de six cent quatorze mille neuf cent cinquante euros et quarante huit centimes (614 950,48 €) au groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT
- **LOT 2 :** pour un montant de cent trois mille huit cents euros (103 800,00 €) à la société PLASTIC OMNIUM



Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 18
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention(s):



Le Président,

François RINGUET

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 16 juillet 2014
Pour extrait et certifié conforme



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

Marché d'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance

Lot 1 : acquisition de conteneurs à ordures ménagères, pièces détachées, entretien et maintenance

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES (CCDS)
1 RUE RAYMON CRESSON
QUARTIER CABALOU
BP 437
97310 KOUROU
Tél : 0594 22 00 17

B - Identification du titulaire du marché public

Titulaire du marché : groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT

Mandataire : GUYANET SAS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public : **Marché d'acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance – lot 1**

■ Date de la notification du marché public : **3 septembre 2014**

■ Durée d'exécution du marché public: **36 mois.**

■ Montant du marché public : **614 950,48 €.**

(Taux de la TVA applicable : 0%)



D - Objet de l'avenant

■ Objet de l'avenant :

Par délibération n°59-CC/2014/CCDS en date du 16 juillet 2014, le conseil communautaire a approuvé l'attribution le lot n°1 du marché acquisition de conteneurs à ordures ménagères et de bornes d'apport volontaire, entretien et maintenance au groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 614 950,48 €.

Depuis le lancement du marché, la CCDS a doté 1 522 foyers, soit environ 23% des 6 540 foyers du territoire des Savanes identifiés par l'enquête de conteneurisation réalisée dans le cadre de ce marché.

Dès lors, le besoin de poursuivre la dotation en conteneurs de collecte demeure justifié, afin de poursuivre les efforts engagés quant à l'amélioration de la qualité du service gestion déchet rendu aux usagers.

Par conséquent, le présent avenant porte sur la prolongation de la durée d'exécution du marché.

■ Justification de l'avenant :

Compte tenu des besoins constants formulés par les usagers du territoire de la CCDS en matière de dotation de conteneurs à ordures ménagères, il convient de prolonger la durée du présent marché de (1) an supplémentaire.

Ce délai correspond à la durée jugée suffisante pour finaliser les dotations en cours d'une part et d'autre part pour parvenir à renouveler le parc de conteneurs sur la CCDS.

■ Conséquences de l'avenant :

Il est entériné par le présent avenant :

- La prolongation de la durée du marché est portée à un (1) an supplémentaire.

■ Incidence financière de l'avenant :

Le présent avenant induit aucune incidence financière sur le montant du marché public.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
M. François RINGUET Président de la CCDS		



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)